

Prangins, le 4 juin 1980.

COMMUNE DE PRANGINS



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No. 31/80

Concerne: Demande de crédit de Frs. 80'000.-- pour l'étude d'un plan de quartier au lieu dit " Les Morettes".

---

Responsable: La Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des études entreprises pour l'élaboration du plan d'aménagement communal, il est apparu nécessaire aux yeux de la Municipalité de traiter plus en détail l'aménagement des terrains pratiquement non-bâties entre le village et les quartiers du Curson et des Vignettes.

En se préoccupant des problèmes d'équipement, la Municipalité s'est également inquiétée de se réserver des terrains nécessaires à la réalisation à court, à moyen et long terme, d'équipements collectifs, notamment:

- Abris de la Protection civile publics
- Service public de la voirie
- Service public des pompiers
- Parking des services publics de la voirie et des pompiers
- Ecole
- Parking de l'école
- Salle de gymnastique
- Parking de la salle de gymnastique
- Aménagements extérieurs à l'école et à la salle de gymnastique
- Salle polyvalente
- Parking de la salle polyvalente
- Piscine couverte
- Parking de la piscine couverte
- Aménagements extérieurs divers

L'implantation de ces équipements dans ce quartier des Morettes est apparue comme une des dernières possibilités à proximité du centre du village et des principaux quartiers d'habitations. Prévoir ces équipements est absolument indispensable, tenu compte des projets de plans de quartiers actuellement à l'étude sur les domaines Trottet, à Bénex, Martin, aux Mèlèzes, SI du Grand Parc SA, à la Bruyère, et Müller-Messerli, au lieu dit "Le Curson - Les Morettes". Ces études permettent de prévoir, pour les années à venir, plusieurs centaines d'habitants.

Pour atteindre ces objectifs, la Commune s'est approchée de Madame L. Müller-Messerli dans le but d'obtenir des terrains de réserve dans ce secteur. La propriétaire, qui se proposait de construire un bâtiment locatif dans cette zone, s'est déclarée en principe favorable à une vente de terrain pour autant que la Commune réalise, dans un délai donné, un plan d'aménagement lui réservant des possibilités de bâtir appropriées. Cet accord fera l'objet d'une promesse d'achat d'une superficie de 16'375 m<sup>2</sup>. au prix de Frs. 2'694'285.--, échéant le 2 mai 1981. Voir post-scriptum.

Jusqu'à cette date, la Commune doit faire voter par le Conseil communal, le plan d'aménagement dont il est fait mention ci-dessus. Pour respecter ce délai, l'étude de ce plan peut être entreprise immédiatement et le plan devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- promouvoir une bonne utilisation des terrains peu bâtis sis entre la localité et les quartiers périphériques du Curson et des Vignettes;
- réaliser une transition satisfaisante entre le centre compact et les quartiers de constructions dispersées;
- assurer le dégagement et la mise en valeur du noyau ancien du village;
- réserver des espaces pas ou peu bâtis pour la détente journalière au point de contact entre village - Curson - Vignettes;
- veiller à maintenir la continuité "des Fossés", partie boisée et verdure de grande qualité;
- implanter des équipements d'utilité publique correspondant aux besoins à court et moyen terme de la Commune;
- rechercher le développement d'un quartier d'habitation bien adapté au caractère spécifique de Prangins et offrant une alternative aux solutions d'habitat existantes;
- organiser la desserte véhicules des quartiers principalement à partir de la route du Curson et de la voie sise au Sud des Vignettes;
- ouvrir à la circulation des piétons:
  - Les Fossés
  - la Crête
  - les espaces affectés aux équipements collectifs et relier les quartiers d'habitation, le village et les équipements d'utilité publique;
- enrichir la vie sociale des différentes composantes du quartier par la réalisation de pôles d'attraction et d'animation (places, mouvements, etc...);
- adapter le régime cadastral aux nécessités de l'aménagement.

Le coût de l'étude, calculé sur la base de la norme SIA 110, représente une dépense de l'ordre de Frs. 1.30 le m<sup>2</sup>. pour les honoraires, somme à laquelle il importe d'ajouter un montant estimé à Frs. 6'500.-- pour les divers frais de géomètre, maquette, etc..., ce qui représente une dépense totale de Frs. 80'000.-- pour l'étude du plan de quartier en question.

Selon l'issue donnée à ce préavis par le Conseil communal et les opérations qui suivront, en cas de réalisation du projet, fermement souhaité par la Municipalité, une partie du crédit concédé par les Autorités communales

pour l'étude du plan de quartier sera récupérée auprès des propriétaires concernés et ceci dans une mesure à discuter.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No. 31/80 concernant une demande de crédit de Frs. 80'000.-- relative à l'étude d'un plan de quartier au lieu dit " Les Morettes",

lu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet, attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e


1/ d'autoriser la Municipalité à étudier un plan de quartier au lieu dit " Les Morettes".

2/ de lui accorder le crédit de Frs. 80'000.-- nécessaire à cette étude.

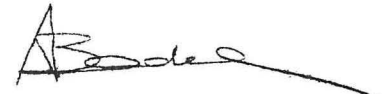
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 juin 1980 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
F. Mathey

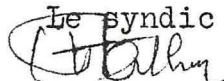
le secrétaire

  
A. Badel

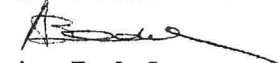
PS : Il est bien entendu que cette promesse de vente réserve les décisions du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
F. Mathey

le secrétaire

  
A. Badel